

ARRETE PREFECTORAL REGIONAL
en date du 08/07/2025
enregistré le 09/07/2025
sous le numéro 25.148



**PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DU BASSIN
LOIRE-BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Centre - Val de Loire**

ARRÊTÉ n° 25.148

**portant approbation du schéma directeur de la prévision des crues (SDPC)
du bassin Loire - Bretagne**

**La Préfète de la région Centre-Val de Loire,
Préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 564-1 à L. 564-3 et R. 564-1 à R. 564-6 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU l'arrêté du 18 avril 2023 relatif aux schémas directeurs de prévision des crues (SDPC) et aux règlements de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) ;

VU l'arrêté du 12 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;

VU l'arrêté du 7 mars 2024 attribuant à certains services déconcentrés ou établissements publics une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues ;

VU l'instruction du gouvernement du 14 juin 2021 relative à la mise en œuvre des évolutions du dispositif de vigilance météorologique et de vigilance crues ;

VU les avis des personnes morales de droit public ayant en charge des dispositifs de surveillance ou de prévision des crues, consultées du 09 octobre 2024 au 09 janvier 2025 ;

VU les avis des autorités intéressées par ces dispositifs en raison des missions de sécurité publique qui leur incombent, consultées du 09 octobre 2024 au 09 janvier 2025 ;

VU l'avis du comité de bassin Loire – Bretagne en date du 03 décembre 2024 ;

VU l'avis conforme du service central Vigicrues transmis par courrier le 24 avril 2025 ;

SUR proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre- Val de Loire, délégué de bassin Loire - Bretagne;

ARRÊTE

Article 1 :

Le schéma directeur de la prévision des crues du bassin Loire- Bretagne 2025-2030 est approuvé.

Article 2 :

Le schéma directeur de la prévision des crues du bassin Loire - Bretagne est mis à la disposition du public à la préfecture de la région Centre-Val de Loire. Il est également consultable sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Centre- Val de Loire : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

Article 3 :

L'arrêté n° 25-127 en date du 24 juin 2025 est abrogé

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val-de Loire.

Article 5 :

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre- Val de Loire est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Orléans, le

08 JUL. 2025

La Préfète

Sophie BROCAS

